

GDSA-29

INSCRIPTION et règlement à renvoyer avant le 8 Novembre 2019 à Bruno PAUGAM

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE :

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone :

Sera présent lors de l'Université d'Automne du 16 novembre 2019 au NIVOT

Nombre de repas réservés : _____

Joindre **impérativement** un chèque à l'ordre du GDSA 29 du montant correspondant :

Nombre de repas x 27 € / Sans repas x 10 €

<p>GDSA-29 ... Université d'Automne Chez Bruno PAUGAM 175 Rue Mathurin Meheut 29820 GUILERS</p>
--

GDSA-29

INSCRIPTION et règlement à renvoyer avant le 8 Novembre 2019 à Bruno PAUGAM

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE :

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone :

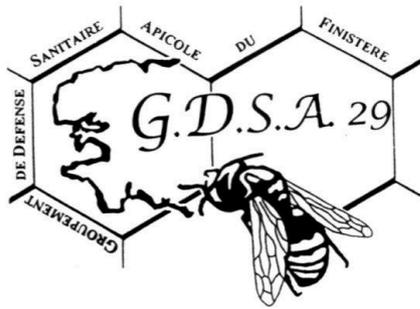
Sera présent lors de l'Université d'Automne du 16 novembre 2019 au NIVOT

Nombre de repas réservés : _____

Joindre **impérativement** un chèque à l'ordre du GDSA-29 du montant correspondant :

Nombre de repas x 27 € / Sans repas x 10 €

<p>GDSA-29 ... Université d'Automne Chez Bruno PAUGAM 175 Rue Mathurin Meheut 29 820 GUILERS</p>
--



UNIVERSITE D'AUTOMNE 2019
DU G.D.S.A.-29

XXI^{EME} JOURNEE D'INFORMATION

Vous êtes invité à participer à

La XXI^{ème} Université d'Automne d'Information Sanitaire Apicole
du Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère

Avec **Monsieur Etienne Bruneau**

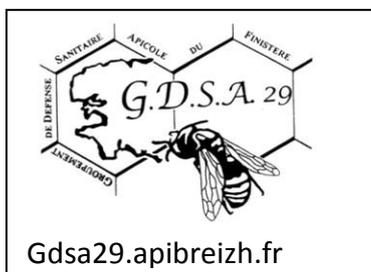
Ingénieur agronome, administrateur délégué du CARI

Le samedi **16 Novembre 2019**
au L.A.P. Le NIVOT, en Lopérec, à partir de 9 heures.

Programme

(Sujet à modifications de dernière minute)

- 9 H** : Accueil et inscription des participants.
- 9 H 30** : Début des conférences :
- ***Impact du changement climatique sur notre apiculture.***
- 10 H 45** : Pause café.
- 11 H 15** : Reprise des conférences :
- ***L'apiculture européenne avec ses problèmes de marché et d'adultération du miel et de la cire.***
- 12 H 30** : Repas au restaurant du Nivot.
- 14 H 15** : Reprise des conférences :
- ***Nouvelle approche de l'apiculture naturelle, Les nouvelles technologies non intrusives pour aborder le suivi des colonies.***
- 17 H** : Chouchenn – cidre – jus de fruits - pain d'épices.



Posté le 17 octobre 2019

Info GDSA-29

N° 2019 - 3

La saison apicole 2019 est terminée : quel en est le bilan ? Concernant la récolte de miel, la Bretagne semble avoir échappé au marasme qui règne ailleurs en France. Beaucoup d'apiculteurs disent avoir fait une bonne récolte. C'est peut être une bonne récolte, mais au forceps car, d'une part, en début juin de nombreuses colonies ont frôlé les besoins d'un nourrissage et, ensuite, les visites de ruches ont révélé de nombreuses absences de reines. Un grand nombre de colonies étaient bourdonneuses.

Aujourd'hui à la veille de l'hiver, vous avez certainement fait le nécessaire dans vos ruchers, supprimé ou réuni toute les colonies non viables, vérifié l'état sanitaire, introduit des reines et vérifié qu'elles soient toutes en ponte, traité le varroa, nourri en cas de besoin. Vous êtes donc certain d'avoir fait le maximum pour que vos colonies émergent sans soucis au printemps 2020. Vous avez donc l'esprit tranquille et il suffira de passer au rucher pour vérifier les toits après les coups de vent durant l'hiver.

Voici quelques informations du GDSA-29.

1 COTISATIONS – ADHESIONS 2020

Vous recevrez le courrier d'appel à cotisations 2020, ainsi que le formulaire pour les abonnements et assurances, comme d'habitude, au cours de la première quinzaine du mois de décembre.

Le montant de l'adhésion annuelle comprend les cotisations suivantes :

- La cotisation à la FNOSAD qui est depuis quelques années de 3 € par adhérent.
- La cotisation à GDS-Bretagne, dans lequel Le GDSA du Finistère (GDSA-29) est partie prenante avec les 3 autres départements Bretons, dans le cadre de la Section Apicole Régionale. La Section Apicole Régionale de GDS mène des actions sanitaires au niveau régional. La cotisation est au minimum de l'ordre de 3 € par apiculteur.

Voici le barème des cotisations pour les adhérents pour 2020 :

- De 0 à 50 ruches : Cotiz = 16 € + 0,50 € /ruche
- De 51 à 100 ruches : Cotiz = 26 € + 0,30 € /ruche
- De 101 à 300 ruches : Cotiz = 36 € + 0,20 € /ruche
- 301 ruches et plus : Cotiz = 66 € + 0,10 € /ruche

Un tableau complet ruche par ruche sera jointe au courrier de décembre lors de l'appel à cotisations.

2 NOUVEAU STAGE LE 14 DECEMBRE 2019

Le GDSA vous propose un nouveau stage "**Gérer Varroa en sortant des traitements conventionnels**"

Cette formation, limitée à 35 personnes, sera animée par Agnès MÉNAGE et Sébastien CARRÉ et se déroulera au Nivot le 14 décembre toute la journée, en salle et au rucher.

Traiter le varroa en "bio " étant moins simple que d'utiliser un traitement chimique nous vous demandons quelques prérequis pour votre inscription : posséder un NAPI (déclarer ses ruches), avoir au moins 3 années d'expérience de gestion de rucher ou avoir fait un stage sanitaire.

Les inscriptions seront bientôt possibles sur le site <https://gdsa29.apibreizh.fr/> onglet 5 de /stages apicoles/

Le tarif de la journée repas inclus sera de 35€.

Vous pouvez vous renseigner à l'adresse mail gdsa29@apibreizh.fr ou sur le site du GDSA 29

3 STAGES AU RUCHER ECOLE DU NIVOT EN 2020

Le conseil d'administration, lors de sa dernière réunion qui s'est tenue mi-septembre, a réservé les dates suivantes pour les stages proposés par le GDSA en 2020 :

- Journée « découverte » : 21 mars
- Journées « Initiation » : 1 et 4 avril ; 22 et 25 avril ; 13 et 16 mai
- Journées « conduite du rucher & sanitaire » : 28 mars ; 18 avril ; 23 mai et 6 juin
- Journées « élevage de reines » : 13 et 14 juin.
- Journée « récolte de miel » : le 22 août.

Les inscriptions à ces différents stages commenceront fin novembre. Il sera aussi possible de s'inscrire en ligne sur le site du GDSA : gdsa29.apibreizh.fr (menu stages de formation).

4 UNIVERSITE D'AUTOMNE

Il y a 22 ans se tenait la première université d'automne du GDSA-29. Le thème en fut le varroa (il s'appelait encore *Varroa jacobsonii* Oudemans, 1904). Cette année, **Etienne BRUNEAU**, développera le thème suivant :

L'apiculture actuelle et son futur

- L'apiculture européenne avec les problèmes de marché et d'adultération du miel et de la cire
- Impact du changement climatique sur notre apiculture
- Nouvelle approche de l'apiculture naturelle, Les nouvelles technologies non intrusives pour aborder le suivi des colonies.

Etienne Bruneau est Ingénieur agronome, administrateur délégué du CARI, gestionnaire de l'équipe encadrement des recherches, rédacteur en chef de «Abeilles et Cie», responsable formation, interprétation des analyses, relations extérieures, conférencier.

Cette journée est fixée au samedi 16 novembre 2019

A partir de 9 heures

Au lycée agricole du NIVOT.

A l'occasion de cette UA nous organisons un concours photos, transmettez vos photos au plus vite à l'adresse mail gdsa29@apibreizh.fr . Les gagnants à ce concours seront désignés par le vote des participants dans le courant de la journée.

Tarif de la journée : 27 € avec le repas de midi, 10 € sans le repas.

Vous trouverez dans ce courrier l'invitation à cette journée ainsi qu'un bulletin d'inscription à renvoyer dès que possible et avant le 8 novembre à l'adresse suivante :

**GDSA-29 ... Université d'Automne
Chez Bruno PAUGAM
175 Rue Mathurin Meheut
29820 GUILERS**

La capacité de la salle étant de 250 personnes, celle du restaurant étant de 210, les premiers inscrits seront privilégiés.

5 DECLARATION DE RUCHES 2019 : DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2019

Le ministère de l'agriculture souhaite que les déclarations se fassent le plus possible par Internet. **La déclaration de ruches 2019 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).**

Cette procédure simplifiée permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe. Cette procédure permet aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Les apiculteurs devront renseigner :

- Leur NAPI, leur identité.
- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei).
- Et, pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2019, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 (disponible en mairie) à compléter, signer et à envoyer à l'adresse :

DGAL - Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS CEDEX 15. Ce document sera à votre disposition lors de l'université d'automne le 16 novembre.

Le numéro d'apiculteur attribué par l'administration est également à nous communiquer lors de votre adhésion au GDSA 29.

6 LE REGISTRE D'ELEVAGE

La tenue d'un registre d'élevage est obligatoire depuis juillet 2000 (arrêté du 5 juin 2000). Augmentation et diminution du nombre de ruches dans chaque rucher, maladies décelées, traitements et produits utilisés avec, s'il y a lieu, les ordonnances. Bien que n'étant plus obligatoires, il est quand même conseillé de les y conserver vis-à-vis de la traçabilité des traitements antivarroa. Ceci est particulièrement vrai pour tous ceux qui cèdent leur miel d'une façon ou d'une autre.

Les récépissés de déclarations de ruches et ruchers doivent être conservés dans ce registre d'élevage.

Par contre les rendements des récoltes ne figurent pas nécessairement dans ce document.

7 TRAITEMENT ANTI- VARROA

Cette année le GDSA-29 vous a proposé de choisir entre 4 médicaments pour lutter contre le varroa : Apitraz®, Apilife-var®, Apibioxal® et Varromed®. Vous avez pu choisir le produit que vous souhaitiez utiliser.

L'Apitraz® qui était en rupture de stock a dû être remplacé par de l'Apivar afin que nous puissions traiter nos ruches dans un délai correct après la récolte. Les deux produits utilisant le même dosage et la même molécule ne devraient pas engendrer de défaut dans vos traitements. Quoiqu'il en soit vous pouvez tester l'efficacité du traitement en posant des langes graissés au fond de vos ruches, quinze jours après le retrait des lanières, pour comptabiliser les chutes de varroas.

Si vous avez utilisé l'Apivar®, avez-vous pensé à recentrer les lanières près du couvain ?

Si vous avez utilisé Apilife-var® ou Varromed®, vérifiez s'il y a des varroas résiduels dans vos ruches. Un linge graissé placé sous le plancher grillagé (ou aéré) pour récupérer les varroas qui tombent naturellement peut donner une bonne indication du taux d'infestation.

Si vous trouvez plus de 1 à 2 varroas tous les deux jours après traitement pensez à un traitement complémentaire en hiver. Vous pouvez utiliser l'Apibioxal®, médicament à base d'acide oxalique, ou le Varromed® à base d'acide oxalique, d'acide formique et d'huiles essentielles qui est également utilisable à cette période, comme au printemps.

Vous pouvez nous contacter si nécessaire par mail gdsa29@apibreizh.fr ou par téléphone. 06 76 57 23 09

8 **DERNIERES VISITES DE RUCHES AVANT L'HIVERNAGE – LES FRELONS**

Profitez des belles journées pour passer faire un dernier tour au rucher pour vous assurer que les colonies passeront l'hiver sans encombre :

- Colonies suffisamment fortes, pas orphelines, provisions suffisantes, pas de pathologie apicole grave.
- Grilles d'entrées placées pour éviter les entrées de petits rongeurs.
- Pensez à enlever les lanières au bout des 10 semaines préconisées.
- Pièges pour frelons asiatiques. Si quelques individus piégés, cherchez les nids et faites-les détruire proprement... sans laisser d'insecticide disponible pour la faune sauvage.

Contactez votre mairie, ou votre communauté de communes ou la FDGDON-29 :

Géraldine LE CORRE - Conseiller technique - FDGDON Finistère

Z.A. du Drevers - 25 rue de la petite Vallée - BP 2 - 29190 PLEYBEN

Mail : geraldine.lecorre@fdgdon29.com tel : 02 98 26 72 12

Le frelon asiatique :

Cette année la présence du frelon a été encore contrastée. Faible dans certains secteurs, forte dans d'autres.

Au delà des pièges que doit poser l'apiculteur dans son rucher, celui-ci doit également surveiller la densité de frelons qui viennent capturer des abeilles. Courant septembre il est probable qu'il y ait un seuil de cette densité (2 ou 3 ou 4 frelons en simultané devant chaque ruche) qui ne permettra pas à la colonie de survivre.

Dans ce cas l'apiculteur doit réagir : pose de pièges, élimination manuelle des frelons, recherche du ou des nids de frelons pour destruction, changement provisoire de place aux ruches à la suite de la récolte.

La lutte pour la destruction des fondatrices au rucher peut être permanente au printemps et en automne.

L'utilisation d'un piège sélectif du style Jabeprode est à conseiller, quoique ce ne soit pas le piège qui fasse l'attractivité, c'est l'appât qui joue ce rôle et, le frelon ayant des goûts variés, ce n'est pas forcément gagné ! Du jus cirier (récupéré à la sortie de la chaudière à cire) ou des cadres de miel (retirés des ruches après l'hiver) disposés dans un ensemble équipé de nasses Jabeprode peuvent donner de bons résultats. Par contre, à cause de risque de loque américaine, les abeilles ne doivent en aucun cas rentrer en contact avec ces appâts.

Pour les personnes désirant s'équiper de Jabeprode, Denis JAFFRE en proposera lors de l'université d'automne.

9 **OMAA**

Un Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) a été en place depuis 2 ans en région Bretagne et Pays de la Loire dans le cadre d'une phase expérimentale jusqu'au 31 juillet 2019.

Les objectifs de l'OMAA sont de mieux recenser les événements de santé observés dans les ruchers de la région. Les données collectées feront l'objet d'une analyse globale permettant de caractériser l'état de santé du cheptel apicole et d'émettre des alertes en cas de recrudescence dans le temps et/ou dans l'espace de troubles anormaux. **Ce dispositif devrait contribuer à la compréhension des affaiblissements et des mortalités, tant à l'échelle individuelle que collective.**

Cet observatoire, financé par l'État et élaboré dans le cadre de la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale, permettra de **simplifier et de standardiser la procédure de déclaration et de réponse fournie aux apiculteurs** lorsque des événements de santé sont observés dans les ruchers. **Un guichet unique régional a été mis en place pour l'ensemble des troubles avec un numéro d'appel et une adresse mail uniques.** Ainsi, tout apiculteur constatant une mortalité ou un affaiblissement de ses colonies sur un de ses ruchers localisé en Bretagne ou en Pays de la Loire (quels que soient l'événement de santé et le nombre de colonies touchées) était invité à le déclarer :

- au guichet unique régional, au numéro suivant : **02 44 84 68 84**,
- ou par mail : declaration-omaa@gtv-bretagne.org.

La reconduction de l'OMAA pour 2020 n'a pas pour l'instant été confirmée mais ce serait vraiment dommage pour l'apiculture que cela ne se fasse pas.

Une restitution des résultats des enquêtes OMAA 2019 vous sera faite lors de l'AG du GDSA-29.

10 ASSEMBLEE GENERALE 2020

L'assemblée générale 2020 est prévue le **samedi 14 mars**. Réservez votre samedi dès maintenant.

**Vous êtes attendu le 16 novembre pour l'université d'automne.
Merci de vous inscrire très rapidement.**

Pour contacter le GDSA29 :

André LOZACH : 06 76 57 23 09

Site internet : gdsa29.apibreizh.fr

Courriel : gdsa29@apibreizh.fr

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données n° 2016/679, afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le GDSA-29 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez par ailleurs d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à : gdsa29@apibreizh.fr